



Le 7 juin 2023

**Par SDÉ et courriel**

Me Véronique Dubois, secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
41<sup>e</sup> étage, bureau 4125  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Affaires juridiques  
11<sup>e</sup> étage  
800, boulevard de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec) H2L 4M8

Tél. : (514) 289-2211, poste 5211  
Télec. : (514) 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande de fixation du tarif biénergie d'Hydro-Québec pour la clientèle commerciale et institutionnelle et de modification des conditions de service et tarif d'Énergir**  
**Dossier Régie: R-4169-2021 – Phase 2 / Notre dossier : LTG05042**

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (« **Hydro-Québec** ») fait par la présente suite à la décision D-2023-068 (la « **Décision** ») de la Régie de l'énergie.

Ainsi, Hydro-Québec dépose, comme pièce **HQD-Énergir-13, document 1**, l'addenda au texte des *Tarifs d'électricité*, tel qu'approuvé par dans la Décision, ainsi que l'annexe I de la *Loi sur Hydro-Québec*, comme modifiée par la Décision, dans leurs versions française et anglaise.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations les meilleures.

(s) *Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

JC/jl

p.j.

c.c. : Intervenants